

GARANTIES 2020

VOLETS ET LAMES

ROLLENERGY ÉVOLUTION, ROLLIN, ROLLINSIDE, MOON, TIXIT, CONTURA, ROLLOVER, MOOVE'O



DEL garantit l'enrouleur 2 ans.

DEL garantit le moteur des volets hors-sol 3 ans.

DEL garantit le moteur tubulaire 5 ans.

DEL garantit le moteur coffre sec 3 ans.

DEL garantit le coffret électrique 2 ans.

DEL garantit les batteries 1 an.

DEL garantit les capteurs solaires 2 ans.

DEL garantit l'éclairage 2 ans.

DEL garantit le Sécuriwall 2 ans.

DEL garantit les lames PVC opaques 3 ans.

DEL garantit les lames polycarbonate 5 ans contre la déformation due à la température et aux dégradations liées à la grêle.

La garantie couvre en général tous défauts ou vices de fabrication.

Elle couvre l'ensemble des matériaux électriques (moteurs, bon fonctionnement des fins de course et coffret) à la condition expresse que les câblages entre le coffret et la motorisation aient été effectués conformément à nos notices de montage, notamment au niveau du respect de la section du câble en fonction de la longueur de celui-ci, ainsi que de la norme C15.100.

De même la garantie sur les volets immergés à moteur dans l'axe ne sera effective que si le kit d'étanchéité composé d'une boîte de connexion et de l'ensemble des connectiques prévus à cet usage, est installé dans sa totalité et selon notre notice technique.

Elle ne prend effet que si le revendeur ou l'installateur en avise notre société et nous retourne les pièces défectueuses pour examen.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses (dans les conditions normales d'utilisation), elle ne comprend ni les frais de démontage et remontage, ni de dommages et intérêts.

Les défauts d'aspects de nos caillebotis seront pris en garantie à l'appréciation de DEL. La tenue de la couleur n'est pas prise en garantie.

La responsabilité de DEL ne peut être engagée dans les accidents corporels, de dommages matériels ou de manque à gagner (pénalités).

Aucune indemnisation ne peut être réclamée pour quelque cause que ce soit.

ROLLEASY 2



CLASS garantit l'enrouleur 2 ans.

CLASS garantit le moteur 2 ans.

CLASS garantit le coffret électrique 2 ans.

CLASS garantit les batteries 1 an.

CLASS garantit les capteurs solaires 2 ans.

CLASS garantit les lames PVC opaques 3 ans.

CLASS garantit les lames polycarbonate 5 ans contre la déformation due à la température, et aux dégradations liées à la grêle.

La garantie couvre en général tous défauts ou vices de fabrication.

Elle couvre l'ensemble des matériaux électriques (moteurs, bon fonctionnement des fins de course et coffret) à la condition expresse que les câblages entre le coffret et la motorisation aient été effectués conformément à nos notices de montage, notamment au niveau du respect de la section du câble en fonction de la longueur de celui-ci ainsi que la norme C15.100.

Notre garantie ne couvre pas les conséquences de la foudre dues à un orage. Elle ne prend effet que si le revendeur ou l'installateur en avise notre société et nous retourne les pièces défectueuses pour examen.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses (dans les conditions normales d'utilisation), elle ne comprend ni les frais de démontage et remontage, ni de dommages et intérêts.

La responsabilité de CLASS ne peut être engagée dans les accidents corporels, de dommages matériels ou de manque à gagner (pénalités).

Aucune indemnisation ne peut être réclamée pour quelque cause que ce soit.

ROLLENERGY ÉVOLUTION, ROLLIN, ROLLINSIDE, MOON, TIXIT, CONTURA, ROLLEASY 2, ROLLOVER, MOOVE'O

Recommandations :

- La descente et la montée des lames dans l'eau au passage des margelles doit se faire avec un jeu suffisant pour éviter l'accrochage des extrémités de nez de margelles (au besoin disquer les margelles).
- Été comme hiver, ne pas couvrir un tablier de volet avec un produit non conçu pour cet usage, les lames risquent de se déformer, à l'exception de l'IVERNÉA (en automne et hiver) ou de l'IVERNÉA PLUS (en toutes saisons).
- Ne jamais laisser posé d'objet sur le volet (serviette, bouée...) car en cas d'ensoleillement les lames seraient localement gonflées et la garantie ne s'appliquerait pas.
- Dans le cas de fort gel, il est strictement interdit d'exercer des efforts sur le tablier.
- Dans le cas d'un bassin à débordement, s'assurer qu'en cas de tempête, les précautions ont été prises pour que le volet ne s'envole pas.
- Les débris, feuilles et autres salissures doivent être impérativement retirés du tablier (sinon des taches brunâtres irréversibles peuvent apparaître sur le tablier et ce phénomène biologique ne rentre pas dans le cadre de notre garantie).
- Dans le cas de l'utilisation d'un électrolyseur au sel, l'installation d'un pool-terre et l'asservissement du volet est impératif.
- La teinte des lames PVC et polycarbonate peut varier dans le temps du fait des intempéries auxquelles les lames sont exposées. La variation du coloris des lames n'est pas soumise à garantie.
- Un phénomène de condensation se produit dans les lames polycarbonate. Ce phénomène est exclu de la garantie.

Sont exclus de la garantie :

- Détériorations dues au transport.
- Montages ou installations défectueux ou non conformes à notre notice et nos recommandations de pose.
- Modifications apportées sur le matériel sans le consentement du constructeur.
- Erreur de raccordement ou de tension.
- Usures anormales dues à un mauvais montage du mât.
- Usures moteur et coffret dues au non-respect des règles de câblage.
- La garantie des lames polycarbonate ne s'applique pas lors d'un traitement du bassin au brome ou contenant du brome.

Connectez-vous sur www.del-piscine.fr/garantie/enregistrer-votre-garantie pour enregistrer la garantie de votre produit DEL ou CLASS dans le mois suivant sa pose.